

Règlements

**Concours 2017 « Imagine ta vie en couleur »
de la Caisse Desjardins La Prairie
20 000 \$ à gagner en bourses et en prix
« Bourses d'études » : 17 000 \$
« Jongle à ton avantage » : 3 000 \$**

Note : Dans le but d'alléger le texte, le genre masculin est utilisé.

Article 1

But du Concours « Imagine ta vie en couleur »

La Caisse Desjardins La Prairie invite les étudiants à temps plein, membres à la Caisse, à participer au concours 2017 des « Bourses d'études » et elle invite tous ses membres de 18 à 25 ans à participer au concours « Jongle à ton avantage ». Au total, 20 000 \$ seront offerts, soit 17 000 \$ pour le concours « Bourses d'études » et 3 000 \$ pour le concours « Jongle à ton avantage ».

Article 2

Autorisation publicitaire des concours « Bourses d'études » et « Jongle à ton avantage »

Une photo sera prise lors de cet événement. Les gagnants autorisent la Caisse Desjardins La Prairie à utiliser leurs noms, leurs photos et leurs textes à fins promotionnelles et publicitaires (brochures, dépliants, site Internet, etc.). Les formulaires de participation deviennent la propriété de la Caisse Desjardins La Prairie.

CONCOURS « BOURSES D'ÉTUDES »

Article 3

Admissibilité

Être membre en règle de la Caisse Desjardins La Prairie ou le devenir avant le 8 avril 2017 à 13 heures.

Ce concours s'adresse à tout étudiant à temps plein fréquentant l'un des établissements suivants : formation professionnelle, cégep (l'équivalent de 12 heures) et université (12 crédits).

Sont exclus de ce concours : le personnel et les administrateurs de la Caisse Desjardins La Prairie ainsi que les membres de leur famille immédiate.

Article 4

Durée

Ce concours se déroulera du mercredi 1^{er} mars au samedi 8 avril 2017, 13 heures.

Article 5

Participation

Les étudiants doivent remplir obligatoirement le formulaire en ligne au www.caisselaprairie.com ou au www.desjardins.com/caisselaprairie.

Une preuve d'études conforme de la session Hiver 2017 est exigée à l'inscription sinon la candidature sera rejetée sans avis.

Article 6

Détails des bourses d'études

Il y aura quatorze (14) bourses totalisant 17 000 \$.

Les 14 bourses seront offertes comme suit :

- ◆ 9 bourses de 1 500 \$ pour la catégorie « études universitaires »
- ◆ 4 bourses de 750 \$ pour la catégorie « études collégiales »
- ◆ 1 bourse de 500 \$ pour la catégorie « formation professionnelle »

Pour obtenir leur bourse, les gagnants devront obligatoirement rencontrer la conseillère service aux membres jeunesse de la Caisse Desjardins La Prairie.

Les quatorze (14) bourses d'études seront tirées parmi les étudiants présents à l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins La Prairie le mardi 18 avril 2017 à 19 heures, au Centre multifonctionnel Guy-Dupré, situé au 500, rue Saint-Laurent à La Prairie. Les étudiants devront obligatoirement être présents. Les étudiants ne pouvant se présenter à l'assemblée générale annuelle de la Caisse, pour raison majeure, peuvent remettre une procuration à un parent ou à une personne majeure qui agira en leur nom lors de l'événement. Ce formulaire est disponible en ligne au www.caisselaprairie.com ou au www.desjardins.com/caisselaprairie.

CONCOURS « JONGLE À TON AVANTAGE »

La Caisse Desjardins La Prairie souhaite faire vivre un Avantage membre à sa clientèle jeunesse.

Article 7

Admissibilité

Être membre en règle de la Caisse Desjardins La Prairie ou le devenir avant le 8 avril 2017 à 13 heures.

Ce concours s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans en date du 9 juin 2017.

Sont exclus de ce concours : le personnel et les administrateurs de la Caisse Desjardins La Prairie ainsi que les membres de leur famille immédiate.

Article 8

Durée

Ce concours se déroulera du mercredi 1^{er} mars au samedi 8 avril 2017, 13 heures.

Article 9

Prix offert

Le prix est d'une valeur totale de 3 000 \$. Au total, trois (3) jeunes vivront un Avantage membre Desjardins lors de l'assemblée générale annuelle le 18 avril 2017 au Centre multifonctionnel Guy-Dupré à 19 heures.

À gagner : une des trois (3) paires de billets pour une soirée VIP au chapiteau dans le Vieux-Port de Montréal pour assister au spectacle Volta du Cirque du soleil le vendredi 9 juin 2017 à 20 heures.

Cette soirée VIP comprend :

- Les meilleurs sièges sous le Chapiteau au Vieux-Port de Montréal
- Accès à la suite VIP du Cirque du soleil une heure avant le spectacle et pendant l'entracte
- Vin, bière, hors-d'œuvre
- Desserts à l'entracte
- Programme de la soirée et souvenir VIP
- Toilette et terrasse privées
- Transport aller-retour en limousine (départ et retour à la Caisse Desjardins La Prairie située au 450, boulevard Taschereau)

Les trois (3) gagnants seront accompagnés d'une personne de leur choix. Aussi, deux (2) représentants de la Caisse Desjardins La Prairie accompagneront les six personnes.

Le prix n'est pas transférable et non monnayable. Si le prix ne peut être consommé par le gagnant, la Caisse le fera titrer au hasard parmi les participants du concours.

Article 10

Participation

Les membres devront s'inscrire en ligne uniquement au www.caisselaprairie.com ou au www.desjardins.com/caisselaprairie.

Article 11

Tirage

Les trois (3) gagnants seront déterminés au hasard lors de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins La Prairie le 18 avril 2017. Les gagnants devront obligatoirement présenter leur carte d'accès Desjardins pour se procurer leur prix.

Pour recevoir leur prix, les gagnants devront obligatoirement être présents à l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins La Prairie le 18 avril 2017 au Centre multifonctionnel Guy-Dupré, situé au 500, rue Saint-Laurent à La Prairie. Les étudiants ne pouvant se présenter à l'assemblée générale annuelle de la Caisse, pour raison majeure, peuvent remettre une procuration à un parent ou à une personne majeure qui agira en leur nom lors de l'événement. Ce formulaire est disponible en ligne au www.caisselaprairie.com ou au www.desjardins.com/caisselaprairie.

Article 12

Responsabilité

Lors du spectacle et du déplacement en limousine le 9 juin 2017, la Caisse Desjardins ne sera pas responsable des objets perdus ou volés et tout incident ou accident.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Diane Couture, adjointe à la direction générale et aux communications

Caisse Desjardins La Prairie

Tél. : 450 659-5431, poste 7019354

diane.couture@desjardins.com